

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-256

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par l'entreprise BM COUVERTURE (Saint-Martin des entrées) sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement rue des Chanoines à l'occasion de travaux de rénovation de couverture au numéro 09.

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 15 avril au 25 mai 2024,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit du 15 avril au 25 mai 2024 :

- Rue des Chanoines, sur 2 emplacements de stationnement situés face au n°09.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise BM COUVERTURE.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le onze avril deux mil vingt quatre.

Pour le Maire, délégué
Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile